Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

Rapport d'orientations budgétaires 2027

SEANCE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 SEPTEMBRE 2026

TERRES DE MONTAIGU

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

SOMMAIRE

PREAMBULE 3

1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2027 4

1.1. Le contexte économique et financier au niveau national 4

1.2. La trajectoire des finances des administrations publiques 4

1.3. Les principales mesures des Plafonds de dépenses du Projet de Loi de Finances 2027 relatives aux collectivités locales 5

a) Les concours financiers aux collectivités face au redressement des comptes publics 5

b) Une revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation incertaine 6

1.4. Le contexte financier local 6

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027 – BUDGET PRINCIPAL 8

2.1. La section de fonctionnement 8

a) Les recettes de fonctionnement 8

b) Les dépenses de fonctionnement 10

c) Les données relatives au personnel intercommunal 12

d) L'équilibre et les épargnes prévisionnelles 15

2.2. Les perspectives d'investissement 16

a) La programmation des investissements 16

b) Les dépenses d'investissement 17

c) Les recettes d'investissement 17

d) L'équilibre 18

e) La gestion de la dette 18

3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027 – BUDGETS ANNEXES 21

3.1. Le budget annexe Déchets 21

3.2. Le budget annexe Assainissement 21

3.3. Le budget annexe Office de Tourisme 22

3.4. Le budget annexe Immobilier d'entreprises et de services 23

3.5. Le budget annexe Le Pré Blanc 23

3.6. Le budget annexe Zones d'Activités Economiques 24

4. VISION CONSOLIDEE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027 25

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Conformément aux articles L1612-26 et L2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération organise un Débat d'Orientations Budgétaires introduit par la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires générales (ROB) de l'exercice, et ce dans les 10 semaines avant le vote du Budget Primitif par l'Assemblée délibérante. Le rapport présente :

- Les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses de fonctionnement en précisant les hypothèses d'évolution retenues ;
- L'évolution des dépenses de personnel, la structure des effectifs, la durée effective du travail, les avantages en nature … ;
- Les caractéristiques et l'évolution de la dette contractée ;
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière d'investissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée actant ainsi de la tenue du débat et de l'existence du rapport, être transmis au représentant de l'Etat dans le département et faire l'objet d'une publication ou d'une mise en ligne sur le site internet de la collectivité pour une bonne information du public. Il doit également être transmis aux communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil d'agglomération.

En amont du vote du budget primitif, les articles L1612-24 et L2312-1 du CGCT prévoit que l'exécutif présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein des différents services de la collectivité territoriale, ainsi que sur les politiques qu'elle mène, en cette matière, sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2027

Les orientations budgétaires 2027 sont établies dans un contexte politique incertain, à l'approche des élections présidentielles et dans une situation économique tendue. Les équilibres financiers présentés dans le présent rapport sont établis selon les éléments du Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2027, avant la présentation prochaine du projet de loi de finances pour 2027 au Haut Conseil des Finances Publiques.
Les annonces récentes du Premier Ministre Sébastien Lecornu font état d'un plan d'économies de 54 milliards d'euros, supérieur de 24 milliards aux objectifs fixés en juillet 2026.

1.1. Le contexte économique et financier au niveau national

Le contexte international reste encore complexe : les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient pourraient impacter l'approvisionnements énergétiques en pétrole et en gaz.
Selon les projections macroéconomiques de la Banque de France en septembre 2026, les prix du pétrole baisserait au 3ème trimestre 2026, tandis que celui du gaz augmenterait à l'approche de l'hiver, avant de baisser à partir de mi-2027.

La **croissance** ralentirait en 2026 à +0,4%, révisée en baisse de 0,1% en lien avec le conflit au Moyen-Orient. L'estimation de croissance pour 2027 serait améliorée à +0,9% et à +1,2% en 2028.

L'inflation repart à la hausse à 2,3% en 2026, supérieure aux prévisions de la loi de finances initiale, après une hausse de +2,3% en 2024 et de +0,9% en 2025. Cette inflation s'explique par une influence défavorable des fluides, peu compensée par la baisse des produits alimentaires et des services (baisse sans doute transitoire après la sécheresse de 2026).
Pour 2027, la prévision d'inflation est estimée à + 1,9%.

La progression des salaires de +2% ne soutient **la consommation** des ménages qui ont puisé dans leur épargne pour atténuer le choc inflationniste des carburants. Le taux de chômage augmente à 8,4%. Ce même contexte incertain freine **l'investissement**, tant des ménages que des entreprises. L'envolée des taux d'intérêts bloque l'investissement résidentiel et freine l'investissement du secteur économique.

En effet, pour contrer les pressions inflationnistes du choc énergétique et des tensions géopolitiques, la Banque Centrale Européenne a relevé ses trois **taux directeurs** depuis mi-septembre 2026.

1.2. La trajectoire des finances des administrations publiques

Initialement prévu à 5% en Loi de Finances 2026, le **déficit public** se dégraderait à **5,4%** en 2026. Cette dégradation s'explique, pour une grande partie, par l'explosion de la charge de la dette.
Au 1er semestre 2026, le déficit budgétaire de l'État a atteint 106,8 milliards d'euros, tandis que la charge de la dette a grimpé à 34,5 Md€ en raison de la hausse des taux d'intérêts. Le taux de l'OAT 10 ans, base de financement de l'Etat, atteint 4,41% en septembre, niveau inédit depuis la crise financière de 2008.
En 2026, la **dépense publique** hors crédits d'impôts va encore augmenter, sous l'effet d'annonces de soutien supplémentaires (plan d'aide aux agriculteurs touchés par la sécheresse, aide carburant, loi contre les violences faites aux femmes et aux enfants).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

Dès lors, le niveau **d'endettement** de la France qui ne cesse de progresser, pour atteindre 3 556 milliards d'euros en septembre 2026, ce qui fait de la France le 3ème pays européen le plus endetté derrière la Grèce et l'Italie. La charge des intérêts d'emprunt pourrait approcher les 70 milliards d'euros fin 2026.
Le ratio d'endettement augmenterait logiquement à 119,3 % du PIB en 2026 et pourrait atteindre 121,7% du PIB en 2027, bien au-dessus de la zone euro dans son ensemble (88,5%).

En juillet 2026, avant les nouvelles mesures de soutien, le Gouvernement prévoyait un **déficit public** de 5,9% en 2027 pour atteindre 7% en 2030.

1.3. Les principales mesures des Plafonds de dépenses du Projet de Loi de Finances 2027 relatives aux collectivités locales

A la date de présentation du présent rapport, le projet de loi de finances 2027 n'est pas publié Sont donc retenues les dispositions contenues dans les Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2027, présenté en juillet 2026.
Les annonces récentes du Premier Ministre semblent accentuer les orientations données en juillet 2026, avec une contribution des collectivités entre 6 et 7 Md€.

a) Les concours financiers aux collectivités face au redressement des comptes publics

Le Plafonds de dépenses du projet de Loi de Finances 2027, évoque cette année encore, une contribution des collectivités au redressement des comptes publics sans que les modalités précises en soient connues.
On peut toutefois citer :

- Un **cadrage** de la croissance des dépenses de fonctionnement des collectivités limité à l'inflation. Ce pourrait être le retour des anciens contrats de Cahors. Le gel du point d'indice des fonctionnaires est annoncé, levier pour ne pas faire progresser la masse salariale de l'Etat et des collectivités.
- Une **contribution au redressement des comptes publics** que le Gouvernement qualifie de juste, après les mesures de redressement essentiellement dirigées vers les territoires industriels en 2026. Pour Terres de Montaigu, la contribution s'est élevée à près de **1,4M€** en 2026.Si l'effort est estimé entre 6 et 7 Md€, les modalités seront définies en projet de loi de finances pour 2027. En l'absence de présentation du projet de loi de finances pour 2027, les orientations budgétaires intègrent une contribution au redressement sur la dotation globale de fonctionnement, même si cette enveloppe ne semble pas visée dans le plafond de dépenses pour 2027.
- Des mesures diverses sur **l'investissement des collectivités**. Si les concours financiers, intégrant la Dotation Globale de Fonctionnement est annoncée en légère hausse, l'enveloppe Relations avec les collectivités territoriales est en baisse de 200M€. Cela fait peser une incertitude sur les dotations d'investissement. Alors que le Fonds Vert semble maintenu, d'autres soutiens financiers pourraient être diminués. Parmi ces coups de rabot, l'enveloppe attribuée à l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME)pourrait perdre une délégation de crédits de l'ordre de 300 M€, faisant craindre une baisse du fonds chaleur qui accompagne les collectivités dans leur transition énergétique.
 De même, le Fonds de Compensation de la TVA est dans le viseur de l'exécutif et de la Cour des Comptes. Plusieurs pistes semblent explorées : diminution du taux de remboursement, décalage de son versement (à l'instar de l'année blanche imposée

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

aux intercommunalités en 2026), fin d'éligibilité des dépenses de fonctionnement. Dernière piste explorée : le verdissement des dépenses éligibles. On pourrait imaginer une corrélation entre les données de l'annexe budgétaire Budget Vert et l'allocation de FCTVA aux collectivités. Au stade des orientations budgétaires, de telles mesures ne sont pas incluses dans l'équilibre d'investissement, considérant le décalage de perception du FCTVA sur les dépenses éligibles 2027

S'y ajoute la troisième augmentation de 3 points de la cotisation employeur CNRACL, portant le taux de 37,65 % à 40,65% pour 2027. Cette hausse se poursuivra en 2028 dans les mêmes proportions. Pour Terres de Montaigu, cette mesure alourdira les charges de personnel de 105 k€ en 2027.

b) Une revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation incertaine

La Loi de Finances 2017 avait prévu une revalorisation des valeurs locatives calculée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre de l'année N-1 et le mois de novembre N-2. C'est ainsi qu'en 2026, les valeurs locatives ont été revalorisées de + 0,8%.
Pour 2027, l'indice de variation ne sera connu qu'en décembre 2026. Considérant l'inflation observée sur les derniers mois, une variation prudente de +1% sera retenue dans les orientations budgétaires de Terres de Montaigu pour 2027.

Compte tenu du contexte national et international, les hypothèses retenues dans les orientations budgétaires seront susceptibles d'évolution au budget primitif 2027.

1.4. Le contexte financier local

Le budget 2027 s'inscrit dans la continuité des actions déployées depuis la transformation en Communauté d'agglomération en 2022, à périmètre inchangé.

Dans le même temps, les premières annonces des orientations du Projet de Loi de Finances 2027 et l'objectif de redressement des comptes publics auront encore des impacts financiers pour Terres de Montaigu en 2027. Elles ont obligé à poser des hypothèses prudentes d'évolution des recettes et des optimisations pour contraindre les dépenses.

Grâce à une dette maitrisée et des choix de gestion sur les dernières années, comme la mutualisation des services et des équipements, les orientations budgétaires 2027 absorbent une partie de la contribution de Terres de Montaigu au redressement des comptes publics.
Face à une inflation qui progresse depuis quelques mois, la précaution et la vigilance restent de mise pour garantir les équilibres budgétaires et dégager une épargne suffisante pour le financement de nos investissements déjà engagés.

Comme en 2026, il faut toutefois noter que, compte tenu du caractère très évolutif de la situation, des modifications budgétaires pourraient intervenir au stade du budget primitif en novembre 2026, voire du budget supplémentaire au printemps 2027.

Depuis le 1er janvier 2023, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et son CIAS se sont inscrits dans un schéma de mutualisation avec la commune de Montaigu-Vendée et son CCAS. Les engagements réciproques, tant juridiques que financiers, sont inscrits dans la convention de mutualisation approuvée par les 4 instances décisionnelles en décembre 2022. Les orientations budgétaires 2027 tiennent compte de cette organisation mutualisée.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), Terres de Montaigu applique la nomenclature M57. La norme M57 intègre des normes comptables plus modernes dans l'objectif d'améliorer la qualité des comptes locaux. Cette nouvelle nomenclature vise également à améliorer l'information budgétaire, comptable et financière, et par conséquent la transparence financière.

Sur le plan budgétaire, au 1er janvier 2027, Terres de Montaigu totalisera 7 budgets détaillés comme suit :

- 1 budget principal,
- 4 budgets annexes pour la gestion des équipements assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et des services, dont les budgets « assainissement » et « déchets ménagers »,
- 1 budget annexe « zones économiques Terres de Montaigu »,
- 1 budget annexe pour les opérations d'aménagement urbain (lotissement du Pré Blanc)

Pour mémoire :

- ✓ Les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026 ont été fixés à :
 - 11,43% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
 - 3,36% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
 - 4,35% pour la taxe foncière sur le non bâti ;
 - 25,03% pour la cotisation foncière des entreprises.

Une durée d'harmonisation de 10 années a été décidée en 2017 pour les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

- ✓ Les tarifs de la redevance assainissement ont été modifiés à compter du 1er janvier 2022, pour tenir compte du transfert de compétence à Terres de Montaigu :
 - Un tarif cible de 2,05 € HT / m³ sur une base de consommation de 100 m³, avec une part fixe et une part variable dépendant du volume consommé ;
 - Un lissage sur 10 ans pour atteindre le tarif cible dans chacune des 10 communes ;
 - Une clause de revoyure en 2026, pour tenir compte des éventuels ajustements nécessités par le service rendu.

- ✓ Le coefficient multiplicateur de la Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM) a été fixé, par décision du conseil communautaire, à 1,20 depuis l'année 2020. Il sera inchangé pour 2027.

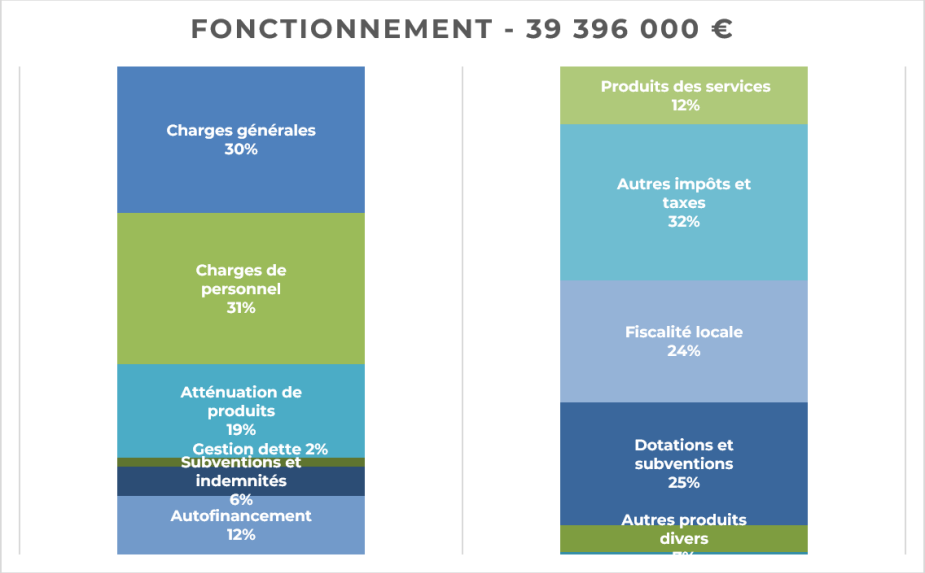
- ✓ Le modèle de solidarité financière entre les communes de Terres de Montaigu a été redéfini pour la période 2023-2026. Dans l'attente de la nouvelle version de la solidarité sur le territoire, l'enveloppe redistribuée de 816 k€ à l'échelle de Terres de Montaigu a été reconduite dans les prévisions budgétaires pour 2027.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027 – BUDGET PRINCIPAL

2.1. La section de fonctionnement

Au 28 septembre 2026, la balance du budget de fonctionnement s'établirait à 39 396 000 €, en baisse de 0,3%.



Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 39 189 000 € et les dépenses réelles de fonctionnement à 34 615 000 €.

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de Terres de Montaigu, communauté d'agglomération sont principalement issues de l'activité économique du territoire, par la fiscalité et les compensations en grande partie gelées, voire amputées en 2027, selon les orientations nationales connues à ce jour.

- La fiscalité locale

Les produits de la fiscalité locale représentent 24% des recettes et progresseraient de 4,6% par rapport au budget 2026.
Ils sont estimés à 9 513 000 €.
Au stade du Débat d'Orientations Budgétaires, les produits de la fiscalité directe locale évolueraient selon les variations suivantes :

- L'évolution **légale** des bases fiscales de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires prudemment estimée à + 1% de revalorisation légale, en lien avec l'inflation de novembre 2026 pas encore connue ;
- L'évolution **physique** des bases fiscales de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties estimée à + 1%, en cohérence avec les évolutions constatées sur les dernières années ;
- La progression du produit de Cotisation Foncière des Entreprises de 177 k€ par rapport au produit prévisionnel 2026, considérant une évolution des bases de + 3%, en concordance avec l'estimation des établissements dominants du territoire ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

- Aucune évolution des taux de taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de cotisation foncière des entreprises n'est prévue au stade des orientations budgétaires ;
- La taxe additionnelle sur le foncier non bâti stable à 53 k€ ;
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) pour 760 k€ et l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) pour 399 k€, en hausse de 2% par rapport au montant notifié 2026 ;
- La taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour 209 k€, selon les dépenses estimées à ce jour pour 2026
- L'instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) pour un produit estimé de 200 k€.

▪ <u>Les autres impôts et taxes</u>

Les impôts et taxes représentent 32% des recettes et progresseraient de 0,4% par rapport au budget 2026.
Ils sont estimés à 12 732 000 €.
Les principales modifications concernent :

- Le gel de la fraction dynamique de TVA compensant la Taxe d'Habitation et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises à 10 404 k€, privant Terres de Montaigu de l'évolution de la TVA nationale de +3,2% au premier semestre 2026 ;
- Le reversement conventionnel de fiscalité par les communes pour 395 k€, alimentant partiellement la Dotation de Solidarité Communautaire, maintenu au montant 2026, dans l'attente du nouveau modèle de solidarité financière ;
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) stable à 1 424 k€ ;
- La garantie de sortie du FPIC estimée à 90% du montant de droit commun 2026, soit 509 k€.

La synthèse de produits fiscaux locaux et nationaux est la suivante :

	Bases notifiées 2026	Produits prévisionnels 2026	Prévision de progression	Bases prévisionnelles 2027	Taux 2027	Produits prévisionnels 2027 arrondis
TH Résidences secondaires	693 000 €	79 210 €	1,00%	699 930 €	11,43%	**80 000 €**
TFB	47 826 000 €	1 606 954 €	2,00%	48 782 520 €	3,36%	**1 639 000 €**
TFNB	1 739 000 €	75 647 €	1,00%	1 756 390 €	4,35%	**75 000 €**
CFE	23 654 000 €	5 920 596 €	3,00%	24 363 620 €	26,03%	**6 098 000 €**
Taxe sur la vacance des logements d'habitation					38,60%	**200 000 €**
FNB additionnelle	-	53 075 €	-	-	-	**53 000 €**
TASCOM	-	745 958 €	-	-	-	**760 000 €**
IFER	-	391 428 €	-	-	-	**399 000 €**
Taxe GEMAPI	-	208 522 €	-	-	-	**209 000 €**
Fiscalité locale		**9 081 390 €**				**9 513 000 €**
TH Fraction de TVA	-	5 131 885 €	-	-	-	**5 183 000 €**
CVAE - Fraction de TVA	-	5 169 389 €	-	-	-	**5 221 000 €**
Solidarité financière	-	395 453 €	-	-	-	**395 000 €**
FNGIR	-	1 423 999 €	-	-	-	**1 424 000 €**
FPIC	-	565 433 €	-	-	-	**509 000 €**
Autres impôts et taxes		**12 686 159 €**				**12 732 000 €**
TOTAL		**21 767 549 €**				**22 245 000 €**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

- Les dotations

Les dotations représentent 25% des recettes et diminueraient de -8% par rapport au budget 2026.
Elles sont estimées à 9 985 000 €.
Les principales modifications concernent :

- Une diminution de 10% de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par rapport au réalisé 2026, pour tenir compte d'une contribution au redressement des comptes publics, sans en connaitre aujourd'hui les modalités ;
- La suppression de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), déjà largement amputée par la loi de finances pour 2026, cette enveloppe étant une variable d'ajustement de l'évolution de la dotation forfaitaire (perte de recette de 564 k€) ;
- Les compensations de fiscalité versées par l'Etat, suivant l'évolution des bases fiscales de +2% mais calculées à partir du montant minoré en 2026 par la ponction de 718 k€ sur les établissements industriels ;
- Une stabilité des subventions perçues pour les actions mises en œuvre par Terres de Montaigu, notamment pour le plan de gestion des haies.

- Les autres produits de fonctionnement

Les produits des services, estimés à 4 721 000 €, augmenteraient de 6% en 2027, sous l'effet de l'avenant à la convention de mutualisation incluant la refacturation de personnel vers les budgets annexes.

Les autres produits de gestion courante, essentiellement les loyers, augmenteraient de 4% à 2 048 000 €, en lien notamment avec la convention de loyer conclue en 2024 avec le CIAS Terres de Montaigu (ouverture de l'UPAD Danièle Liaigre) et la revalorisation du loyer de la gendarmerie de Montaigu.
Les dotations aux amortissements de subventions sont en baisse de 14% à 180 000 €.

b) Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 30% des dépenses de fonctionnement et augmenteraient de 2,8% par rapport au budget primitif 2026
Elles sont estimées à 11 840 000 €.
Les principales modifications concernent :

- L'ouverture de l'UPAD Danièle Liaigre avec un nouveau loyer de 178k€ ;
- Les effets du conflit au Moyen-Orient sur les fluides et les prestations impactées par le carburant (transport scolaire principalement) ;
- L'amélioration et la sécurisation des outils informatiques et numériques mis à disposition de l'agglomération et de ses communes membres ;
- La poursuite des services proposés aux usagers (transport scolaire, plan de gestion des haies), compensés par des recettes supplémentaires.

Si l'on neutralise l'ouverture de l'UPAD Danièle Liaigre, l'évolution des charges à caractère général aurait été de **+1,2%,** soit moins que l'inflation estimée à +2,3% pour 2026.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

- Les charges de personnel

Les charges de personnel représenteraient 31% des dépenses et sont estimées à 12 155 000 €.

Les charges du personnel employé par Terres de Montaigu progresseraient modérément de 1,9%, en hausse de 225 k€.
Les principales modifications concernent :

- Des augmentations de charges résultant de mesures nationales et locales
 - Mesures nationales : Glissement Vieillesse Technicité, augmentation du SMIC et des cotisations employeur CNRACL + 280 k€
 - Mesures locales : amélioration des rémunérations (revalorisations régimes indemnitaires, participation à la complémentaire santé) : + 39 k€
- Des optimisations de charges résultant d'un plan d'économies local : adaptation des organisations (non-remplacements ou fin de contrats pour un volume de 7,5 équivalents temps plein) – 330 k€, création de postes mutualisés qui pèsent partiellement sur la masse salariale nette +197 k€.

Les charges de personnel mutualisé progresseraient de 0,2%, pour 401 k€, compensées par des refacturations en hausse de 91 k€, à 2 817 k€.
Le périmètre de la mutualisation évoluera peu en 2027, au regard de l'avenant à la convention de mutualisation 2026.
La masse salariale refacturée au titre de la convention de mutualisation progresse moins vite, en raison d'un plan d'économies qui diminue la charge des services supports refacturés.

- Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres charges de gestion courante, regroupant les indemnités aux élus, les subventions et participations à des syndicats représentent 6% des dépenses et sont évaluées en hausse de 2% par rapport au budget primitif 2026.
Cette enveloppe de 2 333 000 € reste provisoire, certains éléments étant encore en cours d'analyse.

Les atténuations de produits sont évaluées en baisse de 6,2%, prévues pour 7 572 000 €, concernent :

- L'attribution de compensation prévue à hauteur du montant réel 2026, soit 6 734 k€ ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire maintenue à hauteur de 816 k€, dans l'attente du nouveau modèle de solidarité ;
- Une enveloppe nouvelle de 20 k€ pour les dégrèvements de taxe sur la vacance des locaux d'habitation, à la charge de l'intercommunalité qui l'institue
- La non-reconduction d'une contribution au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), la participation au redressement des comptes publics ayant été prévue en recette.

Les intérêts de la dette représentent 2% des dépenses et sont prévus en hausse de 7,6%, sous l'effet de la remontée des taux variables depuis le printemps 2026 et de la hausse du livret A sur lequel sont adossés plusieurs emprunts. Une enveloppe de 710 000 € est prévue à ce stade de préparation budgétaire.

Les amortissements sont prévus pour 3 650 000 € et le virement vers la section d'investissement à 1 104 000 €.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

c) Les données relatives au personnel intercommunal

Les données ci-dessous concernent l'ensemble des agents de Terres de Montaigu, sans distinction de leur affectation comptable (budgets principal et annexes).

- Les effectifs

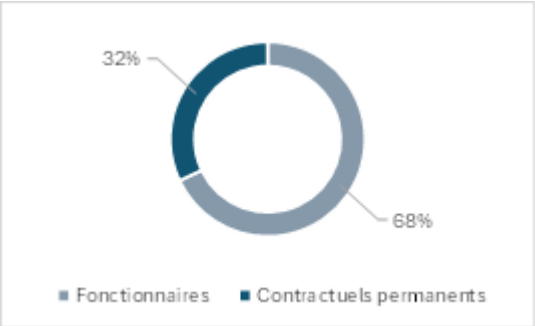
Au 31 décembre 2025, la collectivité comptabilisait 228 agents sur postes permanents :

- 156 agents stagiaires et fonctionnaires
- 72 agents contractuels permanents (emplois vacants, CDI, remplaçants)

Evolution des effectifs permanents	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Titulaires	149	155	156
Contractuels permanents	65	76	72
TOTAL	**214**	**231**	**228**

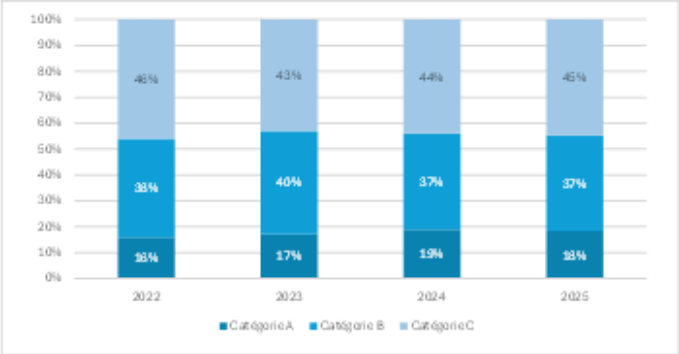
L'évolution constatée entre 2024 et 2025 s'explique principalement par le schéma de mutualisation entre Terres de Montaigu, communauté d'agglomération et son CIAS et la commune de Montaigu-Vendée (Ingénierie, action sociale, urbanisme) et des optimisations de postes.

Au niveau national dans la Fonction Publique Territoriale, la part des titulaires est de 74% (58% de femmes et 42% d'hommes) tandis que la part de contractuels est de 26% (67% de femmes et 33% d'hommes). A Terres de Montaigu, la proportion d'agent contractuel tend à augmenter, en lien avec la gestion de projets, traditionnellement importante en intercommunalité.



- Répartition des agents

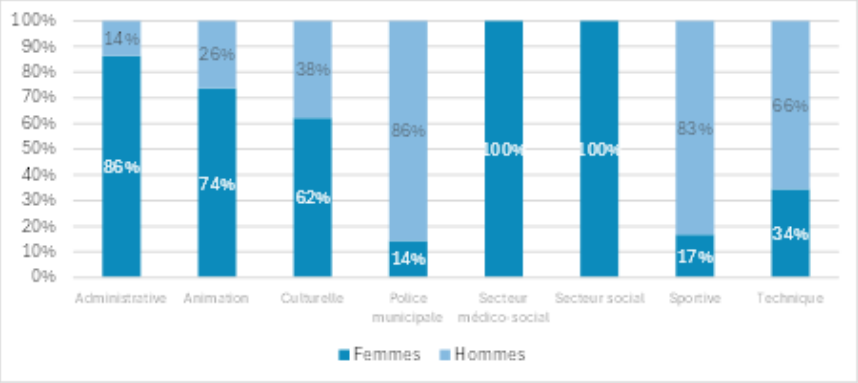
Répartition par catégorie
La répartition par catégorie évolue très peu d'une année sur l'autre depuis 2022.



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

Répartition par filière

Les agents de la fonction publique territoriale sont classés par filière. Celles-ci correspondent aux grands domaines d'intervention des collectivités territoriales et regroupent les cadres d'emplois d'une même famille.

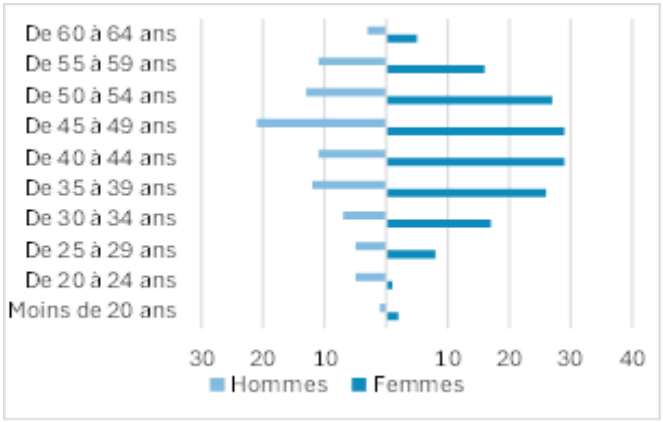


Les femmes sont principalement présentes sur les filières administrative, animation, sociale et médico-sociale.

Du fait des compétences de la communauté d'agglomération et des métiers exercés, les agents appartiennent principalement à la filière administrative (44%) et à la filière technique (26%).

- Pyramide des âges

L'âge moyen sur l'effectif permanent est de 43 ans. L'âge moyen pour les effectifs titulaires est de 44 ans alors que pour les contractuels, il est de 39 ans.
Dans la Fonction Publique Territoriale, la moyenne d'âge des femmes et des hommes est de 46 ans et continue d'augmenter. Cette tendance concerne les trois versants de la fonction publique.



- A Terres de Montaigu, 7,7% des femmes et 14,2% des hommes ont moins de 30 ans ;
- Concernant la part des plus de 50 ans, 29% sont des femmes et 30% sont des hommes. Au niveau national, 39,3% sont des femmes et 38,3% sont des hommes.

- Temps de travail

La durée annuelle du temps de travail dans les services de l'agglomération est fixée à 1 607 heures fixée par délibération du 21 décembre 2020.

Temps complet / temps non complet

Les postes à temps non complets sont des postes ouverts pour une quotité de travail inférieur à 35h : ils sont adaptés aux besoins du service.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

Il s'agit essentiellement de professeurs de musique qui travaillent sur plusieurs conservatoires et dont le nombre d'heures évolue selon le nombre d'élèves à chaque rentrée et des accompagnateurs de transport scolaire.

Type	Titulaires	Contractuels
Temps complet	94%	69%
Temps non complet	6%	31%

Temps partiel

Les temps partiels sont des postes ouverts à temps plein, aménagés, sur demande de l'agent avec accord de l'employeur.

29 femmes sont en temps partiel, soit 23% des femmes sur des postes permanents. 1 homme est à temps partiel.

Le choix du temps partiel concerne 13% de l'effectif permanent.

Type de temps partiel	Catégorie	Femmes	Hommes	Total général
Temps partiel sur autorisation	A	4		4
	B	8	1	9
	C	11		11
Total Temps partiel sur autorisation		**23**	**1**	**24**
Temps partiel de droit	B	4		4
	C	2		2
Total Temps partiel de droit		**6**		**6**
Total général		**29**	**1**	**30**

- Rémunérations

Tous budgets confondus	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Budget de fonctionnement	42 655 156 €	39 432 505 €	42 239 065 €
Charges de personnel	10 150 125 €	11 353 124 €	12 720 422 €
Dont			
Rémunérations annuelles brutes (emplois permanents)	6 190 433 €	7 017 514 €	7 655 726 €
Primes et indemnités	1 212 930 €	1 410 648 €	1 743 473 €
Heures supplémentaires	36 167 €	37 470 €	38 916 €
NBI	60 624 €	53 947 €	53 239 €
Rémunération sur emplois non permanents	584 869 €	674 345 €	524 871 €

La collectivité a délibéré le 17 janvier 2022 pour le versement du Complément Indemnitaire Annuel, tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Ainsi 222 agents en ont bénéficié pour un montant total brut de 162 961 €, versés en février 2026.

- Les avantages en nature

Aucun agent de l'établissement ne dispose d'avantages en nature de type véhicule de fonction ou logement de fonction.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

- Les mutualisations

Il existe plusieurs formes de mutualisations entre la Communauté d'agglomération, une ou plusieurs communes membres et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Si certaines formes de mutualisations ont vocation à perdurer (gestion de la plateforme de compostage avec la commune de Saint Philbert de Bouaine, interventions dans les zones ou des bâtiments intercommunaux, assainissement), la convention de mutualisation des services a été approuvée de manière concordante en décembre 2022 par Terres de Montaigu et son CIAS et Montaigu-Vendée et son CCAS et régit les règles et conditions de mutualisation entre les 4 organismes.
La masse salariale prévisionnelle pour 2027 intègre ces éléments de mutualisation et de refacturation de personnel en service commun et mis à disposition.

Les charges de personnel 2027 par budget seraient les suivantes :

	TOTAL DOB 2027
Budget principal	12 155 000 €
Budget annexe déchets ménagers	399 000 €
Budget annexe assainissement	629 000 €
Budget annexe office de tourisme	166 000 €
Budget Immobilier d'entreprises	3 000 €
TOTAL TERRES DE MONTAIGU	**13 352 000 €**

d) L'équilibre et les épargnes prévisionnelles

A l'étape du Débat d'Orientations Budgétaires, l'équilibre de la section de fonctionnement serait le suivant :

DEPENSES	Pour mémoire BP 2026	Prévision DOB 2027	*Variation BP 2026/2027*		RECETTES	Pour mémoire BP 2026	Prévision DOB 2027
011 - charges générales	11 519 000,00 €	11 840 000	*2,8%*	*321 000 €*	013 - atténuation de charges	190 000	190 000
012 - charges de personnel	11 930 000,00 €	12 155 000	*1,9%*	*225 000 €*	70 - ventes de produits	4 457 000	4 721 000
014 - atténuation de produits	8 075 000,00 €	7 572 000	*-6,2%*	*-503 000 €*	73 - impôts et taxes	12 680 000	12 732 000
65 - autres charges de gestion	2 287 000,00 €	2 333 000	*2,0%*	*46 000 €*	731 - fiscalité locale	9 091 000	9 513 000
66 - charges financières	660 000,00 €	710 000	*7,6%*	*50 000 €*	74 - dotations et subventions	10 890 000	9 985 000
67 - charges exceptionnelles	3 000,00 €	5 000	*67%*	*2 000 €*	75 - autres produits de gestion	1 978 000	2 048 000
Opérations réelles	34 474 000,00 €	34 615 000 €	*0,4%*	*141 000 €*	Opérations réelles	39 286 000	39 189 000 €
023 - virement à la section d'investissement	1 377 000,00 €	1 104 000 €	*-19,8%*	*-273 000 €*			
042 - Amortissements	3 645 000,00 €	3 650 000 €	*0,1%*	*5 000 €*	042 - Amortissements	210 000	180 000 €
Opérations d'ordre	5 022 000,00 €	4 754 000 €	*-5,3%*	*-268 000 €*		210 000	180 000 €
TOTAL	39 496 000,00 €	39 369 000 €	*-0,3%*	-127 000 €	TOTAL	39 496 000	39 369 000 €
Epargne brute	4 812 000,00 €	4 574 000 €	*-4,9%*	*-238 000 €*			

A ce stade, et hors résultats 2026 qui ne seront connus qu'après le vote du budget primitif, l'autofinancement brut tiré de la section de fonctionnement serait de 4 574 k€, en diminution de 238 k€ par rapport à 2026.

Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette disponible pour financer le programme d'équipement serait proche de 2 454 k€, en diminution de 183 k€ par rapport à 2026.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

2.2. Les perspectives d'investissement

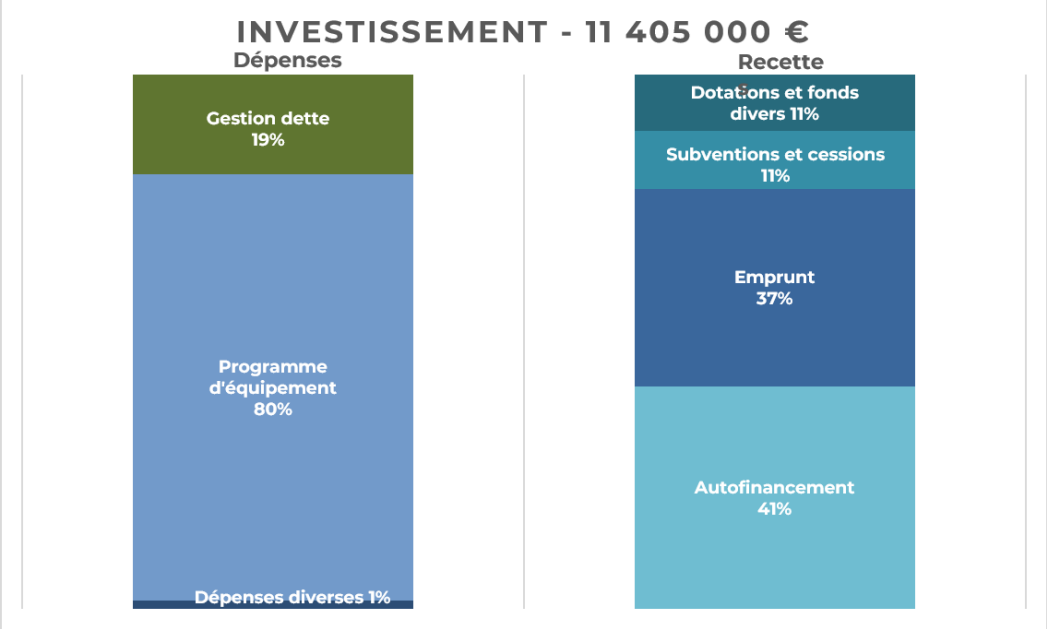
a) La programmation des investissements

La programmation des investissements 2026-2031 est en cours d'élaboration, pour répondre au projet de territoire des élus nouvellement en place et au regard des capacités financières impactées par le redressement des comptes publics. A ce stade, une enveloppe prévisionnelle est estimée, au regard des épargnes prospectives mobilisables.

Pour mémoire, les autorisations de programme suivantes ont été ouvertes :

Projet	Autorisation ouverte	Phasage
Fonds de concours aux communes Relance	5 000 000 €	2020-2026
Extension de l'Hôtel d'agglomération	12 800 000 €	2021-2026
Plan informatique dans les écoles	440 000 €	2021-2026
Extérieurs de l'Hôtel d'agglomération et du cinéma	1 500 000 €	2021-2026
Schéma vélo	2 000 000 €	2023-2026
Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	3 360 000 €	2023-2026
Pôle d'Echanges Multimodal – aménagement des parvis	3 000 000 €	2023-2026
Réhabilitation du pôle sportif Ernest Pivin à Rocheservière	3 600 000 €	2024-2026
Fonds de concours Environnement	514 000 €	2025-2028
Gendarmerie La Bruffière	1750 000 €	2026-2028
Parking semi-enterré quartier santé	7 700 000 €	2026-2028
Mon espace famille et santé	3400 000 €	2026-2028
Schéma directeur informatique	4 000 000 €	2026-2029
Wifi et appel malades EHPAD	1 500 000 €	2026-2029

Au 28 septembre 2026, la balance du budget d'investissement 2027 s'établirait à 11 405 000 €, en baisse de 1%.



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

b) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 11 405 000 € pour 2027.
Le remboursement du capital de la dette passe de 2 175 000 € à 2 120 000 € pour l'année 2027.

Le programme d'équipement est estimé à ce jour à 9 100 000 €.
Les projets phares sont les suivants :

- Gendarmerie La Bruffière 700 k€
- Parking semi-enterré quartier santé 900 k€
- Mon Espace Familles et Santé 660 k€
- Pôle sportif Ernest Pivin à Rocheservière 800 k€
- Schéma directeur informatique 1 700 k€
- Pôle d'Echanges Multimodal - parvis 500 k€
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines 840 k€
- Schéma vélo 500 k€
- Fonds de concours environnement 132 k€
- Programmes d'aides (économie, habitat, santé) 556 k€
- Enveloppes récurrentes (travaux, matériels) 1 440 k€

Ces montants seront susceptibles d'évolution au budget primitif 2027, pour tenir compte du phasage des autorisations de programme notamment.

c) Les recettes d'investissement

En 2027, le financement du programme d'investissement prévoit :

- Des dotations et fonds divers (Fonds de Compensation de la TVA et taxe d'aménagement) pour 430 000 €. Ce montant l'encaissement du versement du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses 2026, après le décalage de perception décalé d'un an par la loi de finances pour 2026 ;
- Des subventions d'investissement pour un montant estimé de 1 236 000 € à ce jour ;
- Un emprunt d'équilibre de 4 200 000 € dont le montant sera actualisé lors du vote du budget primitif 2027, puis à l'approbation du budget supplémentaire 2027, qui constatera la reprise des résultats 2026 ;
- Un autofinancement prévisionnel de 4 754 000 €, correspondant aux amortissements et au prélèvement de la section de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

d) L'équilibre

A l'étape du Débat d'Orientations Budgétaires, l'équilibre de la section d'investissement serait le suivant :

DEPENSES	Prévision DOB 2027	Variation 2026/2027		RECETTES	Prévision DOB 2027	Variation 2026/2027	
Gestion des cautions	5 000 €	0%	0 €	Gestion des cautions	5 000 €	0%	0 €
Gestion de la dette	2 120 000 €	-3%	-55 000 €	Dotations et fonds divers	1 210 000 €	55%	430 000 €
Programme d'équipement	9 100 000 €	1%	120 000 €	Subventions et cessions	1 236 000 €	4%	47 000 €
				Emprunt	4 200 000 €	-6%	-274 000 €
Opérations réelles	11 225 000 €	-0,3%	-35 000 €	Opérations réelles	6 651 000 €	3%	203 000 €
				Virement du fonctionnement	1 104 000 €	-20%	-273 000 €
Amortissements	180 000 €	-14%	-30 000 €	Amortissements	3 650 000 €	0%	5 000 €
Opérations d'ordre	180 000 €	-14%	-30 000 €	Opérations d'ordre	4 754 000 €	-5%	-268 000 €
TOTAL	11 405 000 €	-1%	-65 000 €	TOTAL	11 405 000 €	-1%	-65 000 €

e) La gestion de la dette

La composition de la dette est désormais stable, depuis la transformation en Communauté d'agglomération au 1er janvier 2022 et le transfert des encours communaux sur la compétence Assainissement.

- L'encours de la dette

A périmètre constant, l'encours global de la dette diminuerait de 2 614 169 € entre 2026 et 2027. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit à ce jour en 2026.

Budget principal	Capital restant dû au 01/01/25	Capital restant dû au 01/01/26	Capital restant dû au 01/01/27	Amortissement 2027	Intérêts 2027	Annuité 2027	Année d'extinction de l'encours
21 contrats	28 474 434 €	29 207 330 €	26 996 737 €	2 115 572 €	761 440 €	2 877 012 €	2050
Budgets annexes	**Capital restant dû au 01/01/25**	**Capital restant dû au 01/01/26**	**Capital restant dû au 01/01/27**	**Amortissement 2027**	**Intérêts 2027**	**Annuité 2027**	**Année d'extinction de l'encours**
Assainissement (30)	5 197 607 €	5 545 224 €	5 753 836 €	574 752 €	99 642 €	674 395 €	2050
Déchets ménagers (1)	331 413 €	225 998 €	115 605 €	115 605 €	3 371 €	118 976 €	2027
Immobilier d'entreprises (6)	1 183 146 €	1 053 608 €	923 315 €	131 072 €	17 868 €	148 940 €	2035
Zones économiques (2)	3 584 523 €	3 201 033 €	2 819 167 €	368 333 €	81 053 €	449 386 €	2036
S/total budgets annexes (39)	**10 296 689 €**	**10 025 862 €**	**9 611 923 €**	**1 189 763 €**	**201 934 €**	**1 391 697 €**	
TOTAL (60 emprunts)	**38 771 123 €**	**39 233 192 €**	**36 608 660 €**	**3 305 335 €**	**963 374 €**	**4 268 708 €**	

Source : Etat de la dette Finance Active, hors ICNE

Le taux d'intérêt moyen de la dette globale, obtenu par le rapport intérêts 2027 / encours au 1er janvier 2027, est estimé à **2,63%.** Il augmenterait par rapport à 2026 (pour rappel 2,07%), en raison de la hausse du taux du Livret A auquel sont adossés les nouveaux emprunts souscrits et la hausse des taux variables constatée depuis le printemps 2026.

Pour le budget principal, l'encours par habitant (population INSEE 2026 : 52 447 hab.) est estimé à **515 €** début 2027 et à **473 €** hors dette récupérable. Pour rappel, la moyenne 2025 de la strate est de 397 €.

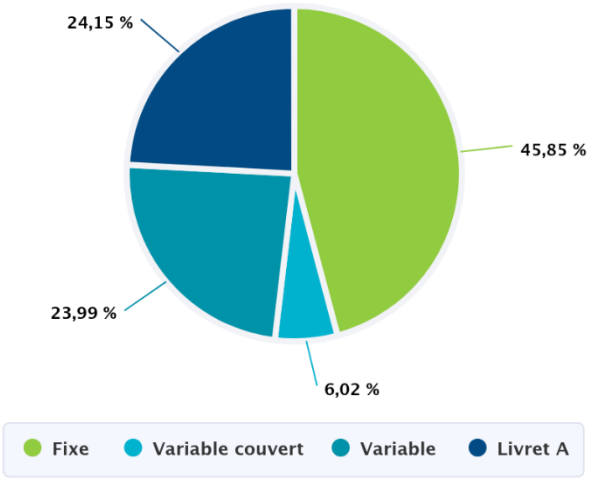
La capacité de désendettement au 1er janvier 2027 est estimée à **6,3** années (5,8 années sans la dette récupérable), bien en deçà du plafond d'alerte situé entre 11 et 13 ans.

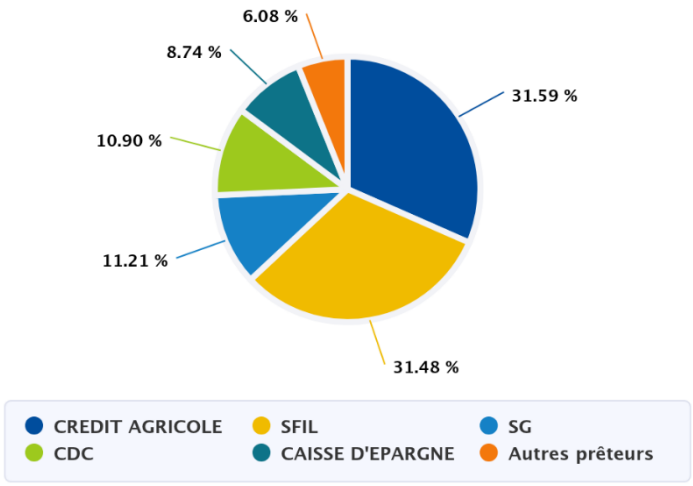
Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

- La répartition par type de taux et par prêteur

Au 1er janvier 2027, la dette globale sera composée de 60 contrats d'emprunts. 46% de l'encours est adossé à un taux fixe ; 54% à un taux variable ou révisable. La dette est équilibrée entre les prêteurs.

L'encours est intégralement classé en A1 selon la charte de bonne conduite Gissler.

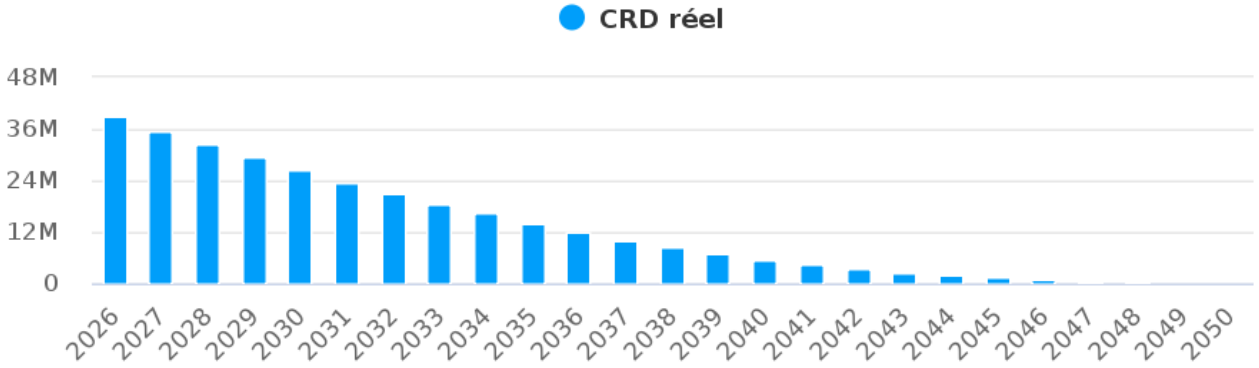




Source : synthèse Finance Active

- Le profil d'extinction de la dette

A horizon 2050, la dette actuelle serait intégralement remboursée, avec un désendettement plus rapide sur les années 2026-2028.



Source : synthèse Finance Active

- La répartition par type de dette (récupérable ou non) sur le budget principal

Type de dette	Encours	%	Annuités 2027
Dette récupérable	7 356 301 €	27%	766 994 €
Autres dettes	19 640 436 €	73%	2 110 018 €
	26 996 737 €	**100%**	**2 877 012 €**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

Près de 30% de la dette du budget principal peut être considérée comme de la dette récupérable puisqu'elle a été contractée pour le financement d'équipements productifs de revenus.

La dette récupérable concerne :

- La réhabilitation des EHPAD « le Val des Maines » (EHPAD) et « la Peupleraie » pour 1 814 726 €,
- La construction de l'ensemble « Arbrasèvre » à Rocheservière (EHPAD) pour 4 930 702 € et l'extension de l'EHPAD Martial Caillaud à L'Herbergement pour 610 873 €.

En contrepartie, Terres de Montaigu, communauté d'agglomération perçoit des loyers.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027 – BUDGETS ANNEXES

3.1. Le budget annexe Déchets

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 4 755 000 €, provenant principalement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçue auprès des usagers, estimée à ce jour à 4 150 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 4 755 000€, correspondant principalement aux charges à caractère général pour 2 538 k€ (comprenant les marchés de collecte pour 2 121 k€), les charges de personnel pour 399 k€, qui augmentent sous l'effet de l'avenant 2026 à la convention de mutualisation et des cotisations CNRACL, et la contribution Trivalis estimée à 1 500 k€ à ce jour.
Les intérêts de la dette sont en baisse à 4 k€, suivant le désendettement de ce budget annexe.

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 362 000 €, correspondant principalement au remboursement des emprunts pour 116 k€ et au programme d'équipement pour 221 k€, correspondant à du renouvellement de matériel et des études préalables à travaux.

Le financement de ces investissements serait réalisé par les amortissements pour 310 k€, une subvention d'équipement pour l'achat de matériel de 27 k€ et le Fonds de Compensation de la TVA pour 25 k€, compte tenu du décalage d'encaissement d'un an voté en loi de finances pour 2026.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1er janvier 2027 serait de 115 605 €, correspondant à 1 prêt.

3.2. Le budget annexe Assainissement

Les orientations budgétaires pour 2027 tiennent compte de l'intégration de l'activité du Syndicat Mixte fermé d'Assainissement Cugand-Gétigné, dont la dissolution est prévue au 31 décembre 2026.

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 4 778 000 €, provenant principalement de la redevance assainissement perçue auprès des usagers, estimée à ce jour à 3 730 k€, et de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif estimée à 470 k€.
La simulation de recettes tient compte du lissage tarifaire prévu à compter du transfert de la compétence assainissement à Terres de Montaigu en 2022, de l'intégration des recettes des usagers de Cugand raccordés à la station de Beauséjour et du reversement des redevances

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

Performances des réseaux d'assainissement à l'Agence de l'Eau, dont le montant est estimatif à ce jour.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 4 778 000€, correspondant principalement aux charges à caractère général pour 2 004 k€ (comprenant le nouveau marché d'externalisation de l'exploitation, la sous-traitance, l'entretien des réseaux, les analyses d'eau), les charges de personnel pour 629 k€ qui augmentent sous l'effet de l'avenant 2026 à la convention de mutualisation et des cotisations CNRACL, le reversement des redevances Performances des réseaux d'assainissement à l'Agence de l'Eau pour 225 k€, les charges financières pour 99 k€ et les écritures d'ordre pour 1 803 k€ (amortissements et virement à la section d'investissement).

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 3 860 000 €, correspondant principalement au programme d'équipement pour 3 000 k€ et au remboursement de la dette pour 580 k€.
Le programme d'équipement sera susceptible d'évolution au budget primitif 2027, au regard de la programmation d'investissement.

Le financement de ces investissements serait réalisé par l'autofinancement pour 1 803 k€ et l'emprunt pour 2 057 k€, susceptible d'être ajusté après reprise des résultats 2026.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1er janvier 2027 serait de 5 753 836 €, correspondant à 30 prêts.

3.3. Le budget annexe Office de Tourisme

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'Office de Tourisme sont estimées à 295 000 €, provenant principalement de la taxe de séjour prévue à 180 k€ (augmentation suite à révision tarifaire et en concordance avec les réalisations des derniers exercices) et de la subvention d'équilibre du budget principal pour 60 k€.

Les dépenses de fonctionnement sont également prévues pour 295 000 €. Les charges générales se stabilisent à 68 k€, après le transfert des dépenses touristiques du budget principal en 2026. Les charges de personnel augmentent à 166 k, compte tenu de la refacturation des services support dans le cadre de la convention de mutualisation. Les autres charges de gestion courante sont stables.

b) Les perspectives d'investissement

Il n'y a pas de section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

3.4. Le budget annexe Immobilier d'entreprises et de services

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 514 000 €, provenant principalement des loyers versés par les entreprises et les professionnels de santé et des amortissements.

Les dépenses de fonctionnement sont également prévues pour 514 000 €, dont 207 k€ pour les charges générales, en hausse suite à l'ouverture de la Turbine, 5 k€ pour les frais de personnel mutualisé (frais de gestion locative), 18 k€ pour les charges financières et 280 k€ pour les amortissements.

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 290 000 €, correspondant principalement au remboursement des emprunts et des cautions pour 141 k€, à des travaux dans les maisons de santé pour 54 k€ et aux amortissements des subventions pour 95 k€.

Le financement de ces investissements serait réalisé par les amortissements pour 280 k€, les cautions pour 10 k€ et un emprunt d'équilibre de 10 k€, susceptible d'être ajusté après reprise des résultats 2026.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1er janvier 2027 serait de 923 315 €, correspondant à 6 prêts.

3.5. Le budget annexe Le Pré Blanc

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 350 000 €, provenant des ventes du lot restant pour 50 k€ et de la valorisation des stocks pour 300 k€.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 350 000 €, dont 50 k€ pour des travaux de finition et 300 k€ pour la valorisation des stocks.

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 300 000 € et correspondent à la valorisation des stocks.

Le financement de ces investissements serait réalisé par la valorisation des stocks pour 300 000 €.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

3.6. Le budget annexe Zones d'Activités Economiques

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 23 798 000 €, provenant principalement des ventes de terrains pour 3 100 k€ et de la valorisation des stocks pour 20 368 k€.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 23 798 000 €, dont 820 k€ pour des acquisitions foncières, 3 254 k€ pour des travaux d'aménagement principalement au Point du Jour, aux Quais Saint Hilaire, à la Chevasse et au Chaillou et 20 368 k€ pour la valorisation des stocks.

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 20 739 000 € et correspondent à la valorisation des stocks pour 20 368 k€ et au remboursement de la dette pour 371 k€.

Le financement de ces investissements serait réalisé par la valorisation des stocks pour 19 558 k€ et un emprunt d'équilibre de 1 181 k€, susceptible d'être ajusté après reprise des résultats 2026.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1er janvier 2027 serait de 2 819 167 €, correspondant à 2 prêts.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 085-200070233-20260928-DEL20260928_32-DE

4. VISION CONSOLIDEE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027

Au stade du Débat d'Orientations Budgétaires 2027, la vision consolidée du budget principal et des budgets annexes serait la suivante :

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total général	
BUDGET PRINCIPAL TDM	39 369 000 €	11 405 000 €	**50 774 000 €**	46%
ASSAINISSEMENT	4 778 000 €	3 860 000 €	**8 638 000 €**	8%
DÉCHETS MÉNAGERS	4 755 000 €	362 000 €	**5 117 000 €**	5%
OFFICE DE TOURISME	295 000 €	0 €	**295 000 €**	0%
IMMOBILIER D'ENTREPRISES	514 000 €	290 000 €	**804 000 €**	1%
LE PRÉ BLANC	350 000 €	300 000 €	**650 000 €**	1%
ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	23 798 000 €	20 739 000 €	**44 537 000 €**	40%
TOTAL GENERAL	**73 859 000,00 €**	**36 956 000,00 €**	**110 815 000,00 €**	100%